

L'Ordre National des Infirmiers publie une nouvelle étude sur la démographie de la profession, et appelle à une valorisation de la profession pour répondre aux besoins futurs en soins infirmiers

Paris, le 10 mars 2025 – Alors que la proposition de loi sur la profession d'infirmier est examinée aujourd'hui à l'Assemblée nationale, l'Ordre National des Infirmiers entend jouer son rôle au service de l'anticipation des besoins infirmiers afin de renforcer l'accès aux soins.

Il publie aujourd'hui une nouvelle étude sur la démographie infirmière. Cette étude confirme le rôle essentiel des infirmiers dans l'accès aux soins du fait de leur présence sur l'ensemble du territoire mais elle révèle aussi des fragilités : vieillissement de la population et développement des maladies chroniques nécessitant des besoins en santé accrus, et départ à la retraite d'un certain nombre d'infirmiers.

Principaux enseignements de l'étude

Les infirmiers, un pilier de l'accès aux soins

On dénombre 565 553 infirmiers inscrits au tableau au 1er mars 2025. Les infirmiers sont la profession de santé la plus nombreuse en France, la seule présente dans les 1 663 bassins de vie de l'INSEE.

La profession infirmière est également constituée de plusieurs spécialités. On compte ainsi, au 1er mars 2025, 6 338 IBODE, 7 479 IADE, et 14 462 IPDE. On compte également 2 367 IPA.

Comme en 2023, les infirmières et infirmiers sont présents dans l'ensemble des territoires. Leur répartition sur le territoire est plus étendue que ce que l'on constate chez les autres professions de santé, avec une moindre polarisation sur les centres urbains.

Les plus fortes densités de présence infirmière correspondent, par ailleurs, à des lieux à forte proportion de personnes âgées, souvent en perte d'autonomie et en situation d'isolement. Dans le Massif Central par exemple, l'offre infirmière est élevée et continue.

La profession infirmière est donc aujourd'hui un pilier indispensable de l'accès aux soins des Français.

Des risques de fragilisation

La profession infirmière est la seule profession de santé à se rendre encore quotidiennement chez les patients. Elle joue ainsi un rôle clef pour l'accès aux soins. Elle est cependant confrontée à des tendances de fond qui pourraient mener à une fragilisation de ce service rendu à la population.





A court terme, avec déjà des zones moins bien couvertes par les soins infirmiers (zones périphériques des métropoles notamment dans les Pays de la Loire, Ile-de-France, certaines zones frontalières...).

A plus long terme, du fait d'un vieillissement de la population infirmière, et notamment de la population infirmière libérale, premier recours notamment pour la population à domicile. Cette évolution est déjà sensible dans les DROM, en Paca, Occitanie, Île-de-France et Aquitaine : les effectifs d'infirmiers libéraux de plus de 60 ans ont presque doublé en cinq ans.

Enfin, un risque de fragilisation exogène à la profession émerge du fait du vieillissement de la population générale et de la progression des maladies chroniques, qui vont mécaniquement accroître les besoins en santé.

Une croissance insuffisamment rapide du nombre des infirmiers libéraux au regard des besoins

Le nombre d'infirmiers libéraux sur le territoire est en augmentation. Mais celle-ci est disparate : la Normandie ou la Picardie ont par exemple gagné des infirmiers libéraux depuis 2020, quand leur nombre est au contraire en chute en Gironde, dans certaines zones frontalières, voire sur le pourtour méditerranéen.

Face à cela, il convient de revoir le zonage infirmier en respectant le calendrier prévu (révision tous les deux ans), pour qu'il corresponde mieux aux besoins réels.

Il convient également d'augmenter les capacités de formation, et de faciliter l'accès aux études infirmières par des politiques incitatives, et de renforcer leur attractivité.

Principaux enseignements de l'étude

Plus fondamentalement, il est aujourd'hui indispensable de conforter et de revaloriser les infirmiers dans leur rôle au service de l'accès aux soins : la démographie infirmière et la nécessité de renforcer l'attractivité de la profession soulignent l'urgence d'une réforme de la profession, dont l'Ordre a, à plusieurs reprises déjà, affirmé l'importance.

La loi infirmière est à cet égard un enjeu clef. La proposition de loi sur la profession d'infirmier doit permettre une réforme d'ampleur attendue depuis longtemps. Elle est une opportunité majeure pour refonder l'organisation des soins et redonner aux infirmiers leur juste place.

Soignants et usagers doivent la soutenir, car elle est indispensable pour un accès aux soins efficace et équitable. L'urgence est là. Il nous faut nous mobiliser.





Cette loi doit permettre une meilleure reconnaissance du rôle des infirmiers, de nouvelles compétences au service des patients, et une autonomie plus importante dans l'exercice infirmier. Elle doit faire advenir une offre de soins plurielle, grâce à une coopération renforcée entre tous les professionnels de santé.

Les missions de soins relationnels, préventifs, curatifs et palliatifs qu'assurent les infirmiers représentent un vrai levier pour rénover notre système de santé en donnant la possibilité aux infirmières d'exercer pleinement leur rôle auprès de la population.

L'Ordre National des Infirmiers appelle notamment à ce qu'elle permette :

- L'accès direct à la prise en charge infirmière, et l'inscription dans la loi de la consultation infirmière et du diagnostic infirmier dans le rôle propre des infirmiers diplômés d'Etat ;
- La précision dans la loi du rôle d'orientation des patients par les infirmiers ;
- La pérennisation et l'évolution de la place indispensable des trois spécialités infirmières (IADE, IBODE, IPDE).

L'Ordre appelle également à la mise en application effective de cette loi avant le 31 janvier 2026, pour assurer le déploiement effectif de ces nouvelles missions, au service des patients.

Sylvaine Mazière-Tauran, présidente du Conseil national de l'ordre des infirmiers, a déclaré :

« Renforcer le rôle des infirmiers au cœur de notre système de santé, c'est renforcer ce système, en agissant concrètement en faveur de l'accès au soin, partout sur le territoire. L'Ordre National des Infirmiers a affirmé, à plusieurs reprises déjà, l'importance d'une loi refondant la profession infirmière. Il a été force de propositions en appelant à donner plus d'autonomie à la profession, en renforçant son rôle dans un exercice coordonné et en souhaitant que cette réforme prenne en compte les soins relationnels essentiels dans la prise en charge des patients. Aujourd'hui, l'Ordre appelle à la responsabilité des parlementaires - au-delà des clivages politiques - de se saisir de cet enjeu majeur qu'est la revalorisation de la profession infirmière au service de l'accès aux soins des patients. »

Contacts presse :

Charles Van Den Boogaerde – charles.vandenboogaerde@elabe.fr

Aurélié Faure – aurelie.faure@elabe.fr

